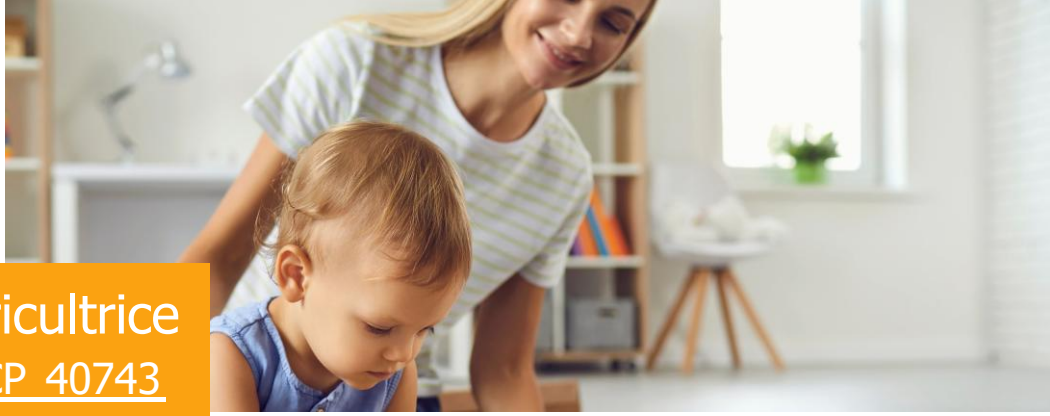




Auxiliaire de Puéricultrice Diplôme d'Etat – RNCP 40743

Contenu de la formation

Diplôme d'Etat de niveau 4

date d'enregistrement de la fiche : 01/09/2025.

Certificateur(s) : Ministère chargé de la Santé

L'Auxiliaire de Puériculture travaille sous la responsabilité de l'Infirmier ou de la Puéricultrice, en réalisant des activités d'éveil, des soins d'hygiène et de confort pour le bien-être, l'autonomie et le développement de l'enfant. Elle joue un rôle clé dans l'accompagnement des enfants, y compris ceux porteurs de handicap ou atteints de maladies chroniques, en collaborant étroitement avec les familles et les équipes pluridisciplinaires au sein de structures sanitaires et sociales.



Modalités d'inscriptions :

- 17 ans minimum à 29 ans inclus
- Dérogation pour les plus de 29 ans:
 - Avoir une reconnaissance RQTH
 - être sportif de haut niveau
- Schéma Vaccinal (*Voir page 4)
- Attestation B2 pour les ressortissants étrangers
- Avoir signé un contrat d'apprentissage



Formation à :

Ecole Rockefeller (Lyon)



Durée de la formation :

12 mois Formation
théorique : 770 heures
pratique : 770 heures



Financement :

- OPCO (entreprise) /CNFPT (collectivités territoriales) – Aucun reste à charge
- ANFH (Fonction hospitalière) – Reste à charge possible selon les situations – nous contacter
- Aucun frais de scolarité, ni de frais d'inscription.

Pré requis

- Aucun

4 Avenue Rockefeller 69008 Lyon



04.27.82.60.42



contact@cfa-sante-social.fr



Formulaire d'inscription

Objectifs



- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

***Dispenses et allègements au format du diplôme**

Selon la situation du candidat, les titres et diplômes suivant donnant droit à un allègement de formation, joindre une copie :

- CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance)
- DE AS *obtenu depuis 2005*
- BAC PRO ASSP *obtenu à partir de 2011*
- BAC PRO SAPAT *obtenu à partir de 2011*
- Titre prof. ADVF *obtenu à partir de 2021*
- Titre prof. ASMS *obtenu à partir de 2020*
- DE AES *obtenu depuis 2016 (les titulaires d'un DE AMP ou AVS sont titulaires de droit du DE AES 2016)*

- DIPLOME D'ARM *obtenu à partir de 2019*
- DE AMBULANCIER *obtenu à partir de 2006*

Pour voir les liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations, suivre le lien suivant : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40743/>

4 Avenue Rockefeller 69008 Lyon



04.27.82.60.42



contact@cfa-sante-social.fr



Formulaire d'inscription

Compétences

11 blocs de compétences à valider :

- **Bloc 1** : Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
- **Bloc 1 bis**: Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.
- **Bloc 2**: Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
- **Bloc 3** : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.
- **Bloc 4** : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.
- **Bloc 5**: Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.
- **Bloc 6**: Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.
- **Bloc 7**: Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.
- **Bloc 8**: Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.
- **Bloc 9**: Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.
- **Bloc 10**: Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.
- **Bloc 11**: Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :

- Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences.
- Il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence.

4 Avenue Rockefeller 69008 Lyon



04.27.82.60.42



contact@cfa-sante-social.fr



Formulaire d'inscription

Méthodes et outils pédagogiques

Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, temps de simulation en santé, analyse de pratique, temps d'autoévaluation, actions pédagogiques transversales sur la pluridisciplinarité (avec élèves d'autres filières)

Les ressources pédagogiques sont mises à dispositions sur une plateforme éducatif en ligne (cours, exercices d'entraînement, quizz, vidéos, articles.)

Certifications

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation (cf. modalités d'évaluation à l'annexe III de l'Arrêté).

En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut y avoir une compensation entre modules.

- **BC1**: Etude de situation et évaluation des compétences en milieu professionnel
- **BC2**: Etude de situation + Evaluation avec mise en situation simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel – Attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2
- **BC3** : Etudes de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée + Evaluation des compétences en milieu professionnel
- **BC4** : Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel
- **BC5** : Etudes de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée + Evaluation des compétences en milieu professionnel

Débouchés et Poursuites d'études

L'Auxiliaire de Puériculture peut travailler :

- dans les structures d'accueil de la petite enfance
- les services d'enfants malades ou en situation de handicap
- les maternités

L'Auxiliaire de Puériculture peut poursuivre son parcours de formation sur le diplôme d'Aide-Soignant, d'Infirmier diplômé d'État ou encore d'Éducateur de Jeunes Enfants après 3 ans D'expérience.

4 Avenue Rockefeller 69008 Lyon



04.27.82.60.42



contact@cfa-sante-social.fr



Formulaire d'inscription

Vaccinations obligatoires

Tout schéma vaccinal incomplet ne pourra être accepté, il s'agit d'une obligation pour le personnel soignant dont vous allez faire partie.

Présentation d'un certificat médical des vaccinations conforme à la réglementation conforme en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de Santé en France.

HÉPATITE B
(vaccin obligatoire)



TEST TUBERCULINE
(de moins d'un an)



DIPHTÉRIE



TÉTANOS



POLIOMYÉLITE



Chiffres de la formation

131 Apprentis formés en 2025

9% Taux de rupture

91% Taux d'insertion dans l'emploi 6 mois après la formation **

91% Taux de satisfaction**

0% Taux de poursuite d'études**

78% Taux de réussite*

100% Taux de présentation à l'examen

7% Taux d'interruption en cours de formation

***Ces chiffres reposent sur les apprentis ayant été les diplômées en 2025, 40% ont répondu à l'enquête de satisfaction*

CHECK-LIST DU FUTUR APPRENTI

1. Vous participerez à une réunion d'information avec le CFA Santé Social

2. Un rendez-vous sera programmé avec votre interlocuteur

3. Des conseils seront apportés sur votre CV

Vous vous entraînerez aux entretiens d'embauche

5. Vous trouverez un employeur

6. Une fois le contrat signé, vous serez apprenti !

Retrouvez l'intégralité des informations de la formation sur

Formation accessible aux personnes en situation de handicap :
Le CFA est labellisée H+.

4 Avenue Rockefeller 69008 Lyon



04.27.82.60.42



contact@cfa-sante-social.fr



Formulaire d'inscription